



Communiqué de presse

Date 16 juin 2015

Les objectifs de la politique agricole 2014-2017 peuvent être atteints

Les évaluations relatives à la première année de mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) montrent que l'évolution va dans la bonne direction. Le positionnement des produits de qualité sur le marché a été renforcé. Le développement du système des paiements directs a permis de mieux cibler les moyens financiers en faveur des prestations non rémunérées par le marché. Il en résulte un déplacement des paiements directs de la plaine vers la montagne et la région d'estivage, précisément un des objectifs de la PA 14-17.

La PA 14-17 est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2014. On dispose à présent de données qui permettent d'esquisser ses premiers impacts. Les évaluations montrent qu'il est possible d'atteindre les objectifs de la politique agricole 2014-2017. Des initiatives d'exportation et de nouveaux projets dans le domaine de la qualité et de la durabilité renforcent la stratégie Qualité. En raison du développement du système des paiements directs et surtout de la suppression des contributions liées aux animaux, l'offre est désormais moins tributaire des paiements directs. Et cela n'a pas eu de conséquences négatives sur la production : en 2014, la production de lait et de viande a légèrement augmenté et, en raison de conditions météorologiques favorables, la production végétale a même atteint un niveau record.

Les paiements directs sont ciblés davantage en faveur de prestations qui ne sont pas rémunérées par le marché. En vue du maintien d'un paysage cultivé ouvert, les mesures incitatives pour l'exploitation de surfaces en forte pente et les pâturages d'estivage ont été renforcées de manière significative. La charge des alpages en bétail estivé a légèrement augmenté en 2014, une évolution qu'on peut qualifier de positive. La PA 14-17 encourage de façon accrue les procédés de production ménageant les ressources. De nombreuses exploitations agricoles prennent part aux divers programmes. En ce qui concerne la production de lait et de viande basée sur les herbages, la participation a atteint près de 70 %.

Les objectifs relatifs aux surfaces de promotion de la biodiversité de moindre qualité sont déjà atteints. Les mesures incitatives correspondantes seront donc quelque peu atténuées. L'amélioration visée de la qualité biologique des surfaces de promotion de la biodiversité est en bonne voie : par rapport à l'année 2013, les surfaces riches en espèces ont considérablement augmenté. Les nouvelles contributions à la qualité du paysage visent à soutenir le maintien d'un paysage cultivé diversifié et attrayant pour la population. À partir de cette année, des projets de qualité du paysage sont en cours pratiquement dans tous les cantons avec une participation élevée des agriculteurs.

En 2014, les exploitations de plaine ont reçu une moyenne de 51 400 francs (-1400 francs) de paiements directs, tandis que les exploitations de montagne ont reçu 59 000 francs (+2600 francs) en moyenne. Les paiements directs représentent environ 25 % du chiffre d'affaires d'une exploitation agricole.

En raison du nouveau système, le montant des paiements directs par exploitation a changé. La contribution de transition a toutefois permis de compenser efficacement cette redistribution. Pour environ 63 % des exploitations, la différence par rapport à l'année précédente se monte à plus ou moins 5000 francs. La cause principale de cette nouvelle donne se trouve dans l'encouragement accru des prestations des exploitations de montagne et d'estivage, qui n'est pas sans conséquence pour les exploitations de plaine. Enfin, les exploitations qui utilisent peu d'aliments concentrés, qui favorisent le bien-être des animaux et la qualité du paysage, qui fournissent des prestations pour le maintien de la biodiversité, qui ménagent les ressources et en font une utilisation efficiente reçoivent en principe plus de paiements directs.

Contact/Questions :

Jürg Jordi, Office fédéral de l'agriculture OFAG, responsable du secteur Communication
Tél. +41 58 462 81 28

Répartition des moyens financiers affectés aux paiements directs 2014

Contributions	Répartition des fonds 2014	
	en millions de francs	
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 096	
<i>Contribution de base</i>		824,0
<i>Contribution pour la production dans des conditions difficiles</i>		160,3
<i>Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes</i>		111,8
Contributions au paysage cultivé	495,7	
<i>Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert</i>		140,6
<i>Contribution pour surfaces en pente</i>		107,3
<i>Contribution pour surfaces viticoles en forte pente</i>		13,4
<i>Contribution pour surfaces viticoles en forte pente</i>		11,7
<i>Contribution de mise à l'alpage</i>		101,6
<i>Contribution d'estivage</i>		121,0
Contributions à la biodiversité	364,1	
<i>Contribution Niveau de qualité I</i>		178,6
<i>Contribution Niveau de qualité II</i>		83,1
<i>Surfaces herbagères riches en espèces dans la région d'estivage</i>		22,3
<i>Contribution pour la mise en réseau</i>		80,1
Contributions à la qualité du paysage	70,2	
Contributions au système de production	439,5	
<i>Contribution bio</i>		40,4
<i>Contribution extenso</i>		31,9
<i>Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages</i>		104,8
<i>Contribution au bien-être des animaux</i>		262,4
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	36,7	
<i>Contributions à l'utilisation efficiente des ressources OPD</i>		6,3
<i>Contributions à la protection des eaux et à la participation aux programmes l'utilisation efficiente des ressources)</i>		30,4
Contributions de transition	307,8	
Total Paiements directs	2 810,1	

Evolution des paiements directs 2014 par rapport à 2013 par zones

	2013	2014
	Fr./ha SAU	Fr./ha SAU
Plaine	2'243	2'120
Collines	2'685	2'617
Montagne I	2'858	2'798
Montagne II	2'891	2'914
Montagne III	3'168	3'330
Montagne IV	3'220	3'430

	2013	2014
	En millions de fr. Total	En millions de fr Total
Contributions dans la région d'estivage	101,1	150,4